



BAREME D'HONORAIRES AU 29 septembre 2025

VOTRE GESTIONNAIRE IMMOBILIER

REMUNERATION TTC	
Honoraires de TRANSACTION	
Local à usage d'habitation	
Tout type de mandat	5% du prix de vente avec un minimum de 9 000€
Local à Usage professionnel (Immobilier d'entreprise)	
6%HT du prix de vente avec un minimum de 10 000€	

Viager : 6% TTC de la valeur vénale du bien à la charge du vendeur

Box ou place de parking : Forfait de 2 000 € TTC à la charge du vendeur

Terrain à bâtir : 5 % du prix de vente avec un minimum de 10 000 € TTC à la charge du vendeur.

REMUNERATION TTC	
<u>Honoraires de LOCATION Habitation/Professionnel</u> <i>A la charge du Locataire/Preneur & du Propriétaire / Bailleur</i> Visite, constitution du dossier et rédaction du bail	Etat des lieux
Bien à usage d'Habitation : 12€/m2 dans les zones au marché locatif très tendu 10€/m2 dans les zones au marché locatif tendu 8€/m2 dans les autres zones Bien à usage d'habitation loué meublé : 12€/m2 dans les zones au marché locatif très tendu 10€/m2 dans les zones au marché locatif tendu 8€/m2 dans les autres zones Honoraires d'entremise à charge bailleur : 250€ TTC Locaux à usage Professionnel : 18%TTC des loyers annuels Location Parking ou Garage : Honoraires de location, forfait partagé : 250€ TTC	3€/m2
Honoraires de GESTION	
6,00 %HT du loyer annuel, soit 7,2% TTC à la charge du bailleur 7,00% HT du loyer annuel, soit 8,40 % TTC à la charge du bailleur pour les logements meublés	
Options	TTC
Gestion des gros travaux (à partir de 1500€)	5% TTC du montant des travaux
Vacation (taux horaire) : suivi sinistre ou de procédure collective, représentation aux expertises, aux commissions de conciliation	60,00€/H TTC
Etablissement de l'état préparatif à la déclaration de revenus fonciers	49,00€ TTC
Frais d'avenant ou renouvellement d'un bail commercial ou professionnel à la demande du locataire ou du propriétaire	840,00€ TTC
Frais d'avenant pour modification du bail soumis à la loi du 6 juillet 89 à la demande du locataire	4,00€/M²
Honoraires de négociation pour augmentation de loyer bail professionnel et commercial (sur le loyer annuel HC et HT)	6%TTC
Permis de louer (communes concernées) : Gestion administrative du dossier (cerfa, envoi des documents, visite et contre visite, établissement des devis)	90,00€ TTC
Assurance Loyers Impayés	
2,7%TTC des sommes encaissées à la charge du bailleur	

Cette grille des honoraires de transaction est valable uniquement pour les clients particuliers (hors programmes neufs). En cas de délégation de mandat seul le barème de l'agence titulaire du mandat est applicable. Tarifs TTC.

Pour toute réclamation, si la réponse ne vous satisfait pas, ou si vous n'avez pas reçu de réponse dans un délai de 60 jours, vous pouvez saisir gratuitement le médiateur de la consommation GIE MEDIMMOCONSO qui est compétent pour tout litige portant sur l'exécution des contrats conclus avec un agent immobilier Arthurimmo.com de l'agence VOTRE GESTIONNAIRE IMMOBILIER par courrier à l'adresse suivante : 1 Allée du Parc de Mesemena – Bât A – CS 25222 – 44505 LA BAULE CEDEX – ou par mail: contact@medimmoconso.fr et via leur site internet : <https://medimmoconso.fr>.